

ACCORD DE PRÊT DE L'EXPOSITION « L'Air à la loupe »

CONDITIONS PARTICULIERES: (à compléter)

- Nature de l'usage :
- Période du prêt :
- En intérieur ou en extérieur :

NB: Le matériel n'est pas adapté pour une utilisation en extérieur, notamment en cas de vent et de pluie

DESIGNATION DU MATERIEL : (à compléter)

L'exposition l'Air à la loupe se compose de 14 panneaux généralistes pour comprendre la pollution de l'air, ses mécanismes, ses effets et connaître les solutions pour préserver l'air et sa santé. Ainsi que de panneaux spécifiques pour les agglomérations de Belfort-Montbéliard, Besançon, Chalon-sur-Saône et Dijon (*en cours de création pour certaines agglomérations*). L'exposition peut être empruntée dans son intégralité ou partiellement.

Le bénéficiaire coche ici les panneaux souhaités :

- 0 – « Observons ce qui nous échappe à première vue »
- 1 – « Tous concernés par la qualité de l'air »
- 2- « Qu'est-ce que la pollution de l'air ? »
- 3- « Les épisodes de pollution »
- 4- « L'air sous surveillance »
- 5- « Les effets de la pollution de l'air sur la santé et l'environnement »
- 6- « Agir lors de nos déplacements »
- 7- « Agir chez soi »
- 8- « Agir sur l'agriculture »
- 9- « Comment s'informer sur la qualité de l'air ? »
- 10- « Atmo BFC »
- 11- « À l'intérieur, aérez pour mieux respirer ! »
- 12- « La pollution, facteur aggravant des allergies aux pollens »
- 13- « L'air et le climat : deux problématiques étroitement liées »
- Supplément : Poster local

CONDITIONS GENERALES DU PRET :

1. Objet de l'accord

Le prêteur confère au bénéficiaire, qui l'accepte, un droit d'usage sur le matériel défini ci-dessus.

2. Gratuité du prêt

Le présent accord de prêt a un caractère gratuit.

3. Récupération et restitution du matériel

Le bénéficiaire s'organiserà pour venir chercher et restituer le matériel à la fin de la période de prêt sur l'un des 3 sites d'Atmo Bourgogne-Franche-Comté et aux heures d'ouvertures (03 81 25 06 60).

- Site Besançon : 37 rue Battant, 25000 BESANCON
- Site Dijon : 76-78 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON
- Site Montbéliard : 64 rue Frédéric Japy, 25140 BART

4. Prise en charge des frais

Le bénéficiaire garde à sa charge tous les frais nécessités par la réexpédition, l'assurance, le transport, l'installation, l'utilisation, l'entretien et la restitution du matériel prêté.

5. Modalité d'utilisation du prêt

Le bénéficiaire s'engage à utiliser le matériel prêté avec soin, conformément aux règles de l'art et en fonction de sa complexité technique. Il déclare connaître le fonctionnement et s'engage à faire respecter par les utilisateurs le matériel prêté, les instructions d'emploi. Si cela est nécessaire, le prêteur peut assurer la formation préalable des opérateurs. En cas d'altération du matériel ou de restitution partielle des éléments, le bénéficiaire devra s'acquitter de la somme de 200 € par panneau (TVA non applicable conformément à l'instruction fiscale n°4H-5-98 du 15 septembre 1998).

6. Entretien du matériel

Le bénéficiaire s'engage à informer immédiatement le prêteur, notamment des défauts de fonctionnement qui pourraient intervenir sur le matériel prêté, et à laisser l'accès de l'installation au personnel mandaté par le prêteur pour effectuer les travaux d'entretien ou de réparation expresse.

Concernant votre demande de prêt pour le matériel ci-dessus référencé: Lot de panneaux L'air à la Loupe

Prêteur:

Atmo Bourgogne-Franche-Comté,
37 rue Battant 25000 BESANCON
03 81 25 06 60

Date:

Signature et cachet:

Bénéficiaire: *(à compléter)*

.....
.....
.....

Date:

Signature et cachet: